

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/170 DU 31 OCTOBRE 2019 PORTANT NOMINATION D'UN CADRE AU SEIN DE
L'INSPECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE DU BURUNDI

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n° 1/03 du 20 février 2017 portant Missions, Organisation, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/18 du 31 décembre 2010 portant Statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n° 100/29 du 18 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/083 du 20 juillet 2018 portant Organisation du Ministère de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes ;

Vu les dossiers administratifs et personnels des intéressés ;

Sur proposition du Ministre de la Sécurité Publique ;

DECRETE:

Article 1 : Est nommé Commissaire Général de la Police de Sécurité Intérieur au sein de l'inspection Générale de Police Nationale du Burundi :

OPC1 Pierre Claver BIGIRIMANA, OPN 0414 de la Matricule.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures et contraires au présent Décret sont abrogées.

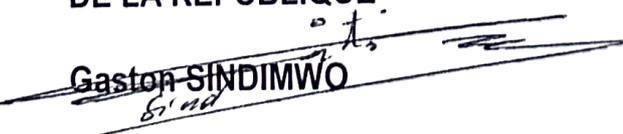
Article 3 : Le Ministre de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes est chargé de l'exécution du présent Décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 31 octobre 2019

Pierre NKURUNZIZA.

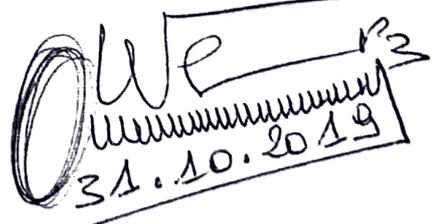
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE


Gaston SINDIMWO

LE MINISTRE DE LA SECURITE PUBLIQUE
ET DE LA GESTION DES CATASTROPHES


Alain Guillaume BUNYONI
Commissaire de Police Chef


31.10.2019